



**Service de protection  
de la jeunesse**

Promotion et soutien aux  
activités de jeunesse

Av. Longemalle 1  
1020 Renens

Municipalité de la Commune de Juriens  
Rue du Collège 1  
1326 Juriens

N/Réf. : FCA/mmi  
(à rappeler dans toute correspondance)

Renens, le 31 janvier 2019

021 316 56 51

---

**Session cantonale des jeunes 2019 – recherche de candidat-e-s**

---

Mesdames et Messieurs les Responsables des autorités communales,  
Mesdames et Messieurs les Référent-e-s jeunesse au niveau communal,

La participation des enfants et des jeunes à la vie sociale est encouragée par le Canton de Vaud non seulement en vertu de l'article 85 de la Constitution vaudoise, qui stipule que l'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes d'expériences, mais également selon la Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (ci-après : LSAJ), entrée en vigueur le 1er juillet 2010. La Commission cantonale de jeunes et la Session cantonale des jeunes sont deux moyens complémentaires pour atteindre cet objectif.

Suite au succès des deux premières éditions de la Session cantonale des jeunes, nous réitérons l'expérience les **30 et 31 mars 2019** à Lausanne. Cette troisième édition offrira à une centaine de jeunes de 14 à 20 ans l'opportunité de débattre sur des thèmes intéressants et de soumettre des propositions au président du Grand Conseil. En 2015 et 2017, certaines de ces propositions avaient été reprises sous forme de postulats et d'interpellations et ont produit des effets concrets.

Pour trouver des participant-e-s, nous vous invitons, d'entente avec le chef a.i. du Service de protection de la jeunesse, Monsieur Frédéric Vuissoz, à diffuser cette information auprès des jeunes de votre commune. Pour faciliter cette démarche, nous vous remettons ci-joint :

- des dépliants présentant succinctement les fondements, l'objectif et l'organisation de la Session cantonale des jeunes ;
- des affiches à placarder dans des espaces intérieurs et/ou extérieurs de votre commune fréquentés par les jeunes.

Nous vous informons que la campagne sera également diffusée sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) via les comptes de la Commission de jeunes.

Les jeunes intéressés peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne sur le site de la Commission de jeunes : [www.cdj-vaud.ch](http://www.cdj-vaud.ch), **d'ici au 15 mars 2019**. Il n'y a aucun prérequis particulier pour participer, excepté l'accord d'un parent ou d'un-e représentant-e légal-e pour les mineur-e-s.

Le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse se tient à disposition pour toute information complémentaire, ainsi que pour des commandes supplémentaires de dépliants ou d'affiches (021 316 56 51 ou 078 734 16 35, [frederic.cerchia@vd.ch](mailto:frederic.cerchia@vd.ch)).

Vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Responsables des autorités communales, Mesdames et Messieurs les Référent-e-s jeunesse, nos salutations distinguées.

Le délégué cantonal  
à l'enfance et à la jeunesse



Frédéric Cerchia

Le président du comité d'organisation  
et membre de la Commission de jeunes



Elias Sottas

Elias Sottas

**Annexes:** - Affiches et dépliants

**Copie :**

- Préfectures
- Union des communes vaudoises (UCV)
- Association des communes vaudoises (AdCV)
- Service des communes et du logement (SCL)